

FORMATION DISPONIBLE 2016

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Veuillez noter que le cours de GPS avancé est présentement en réévaluation. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre.

Pour plus d'information, communiquez avec nous au **418 542-5666**

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Éclaircie commerciale	7 h	À déterminer
NOUVEAU Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailluse	7 h	25 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU SECTEUR () POUR LES ÉLECTIONS 2016.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Signature : _____
 Date : _____

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Signature : _____
 Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Signature : _____
 Date : _____

RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire
 Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 3635, rue Panet
 Jonquière (Québec)
 G7X 8T7
AVANT LE 26 FÉVRIER 2016



Publié par :
 Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
 Tél.: 418-542-5666
 Sans frais : 1-800-463-9176
 Téléc.: 418-542-4046
 Responsable de la rédaction :
 Martin Lavoie
 Conception graphique :
 Les Imprimeurs Associés
 Distribution :
 aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 4 600 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-18327

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 15 • Numéro 1 [Printemps 2016]

ÉLECTION 2016 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 7 au 14 mars 2016. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et résider dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2016, deux postes administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
Tony Potvin	2	Roberval, Ste-Hedwidge, Lac-Bouchette, Chambord, St-François-de-Sales, St-André
Roger Allard	3	Desbiens, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, St-Gédéon, St-Bruno, Hébertville, Hébertville-Station

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir la fiche de mise en nomination ci-jointe dans le journal et la faire parvenir au bureau du Syndicat **avant le 26 février 2016**.

Assemblées de secteur 2016

Les producteurs de bois et les propriétaires forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteur 2016 du Syndicat.

Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Élection des administrateurs sortants
 Secteur 2 : M. Tony Potvin
 Secteur 3 : M. Roger Allard
3. Nomination des délégués
4. État de la situation et perspectives 2016
5. Conditions de mise en marché 2016
6. Divers
7. Clôture de la séance

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR ATTENTION : LES RÉUNIONS DÉBUTENT À 19H00

SECTEUR	DATE	ENDROIT
4 Carol Bouchard	Lundi 7 mars 2016	Centre multifonctionnel, 257, rue Saguenay, St-Fulgence
2 Tony Potvin	Lundi 7 mars 2016	Hôtel Château Roberval (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
7 Philippe Poirier	Mardi 8 mars 2016	Motel Chute des Pères (SALLE RIVE GAUCHE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
5 Rémi Gagné	Mardi 8 mars 2016	Édifice municipal (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
6 P-M. Gagnon	Mercredi 9 mars 2016	Auberge des Battures (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
8 Valère Boivin	Mercredi 9 mars 2016	Salle de l'Âge d'Or, 3085, 2 ^e Rue Nord, L'Ascension
3 Roger Allard	Lundi 14 mars 2016	Hôtel de ville (SALLE DU CONSEIL), Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
1 Normand Roy	Lundi 14 mars 2016	Hôtel du Jardin (SALLE MARIA-CHAPDELAIN), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien

Prendre note que l'assemblée générale annuelle aura lieu mardi le 3 mai 2016 à 19h00, à l'Hôtel Universel d'Alma (SALLE ALMA). UN GOÛTER SERA SERVI À PARTIR DE 17H00. BIENVENUE À TOUS!

LES CONDITIONS GAGNANTES

Une étude réalisée en 2012 par la Fédération des producteurs forestiers du Québec à l'aide d'une méthodologie adaptée et de sondages sur le terrain nous a permis d'évaluer, pour l'année 2012, que le nombre d'emplois liés aux activités sylvicoles en amont de la transformation dans les forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean atteignait près de 1 000 emplois. Ce qui correspondait à près de 170 emplois à temps complet. La même étude nous apprenait aussi que les sommes d'argent directement injectées dans le milieu par ces activités étaient de 25 millions de dollars annuellement.

Ces chiffres, bien qu'impressionnants, pourraient facilement être augmentés puisque l'étude a été effectuée en 2012 dans un contexte où la reprise venait tout juste de s'amorcer dans l'industrie forestière et le marché du bois rond dans le résineux était moyen tandis qu'il n'y avait pas de marché important pour le bois feuillu. Le chiffre d'affaires du Syndicat étant alors environ 50 % de ce qu'il pourrait être si on exploitait le plein potentiel de la forêt privée régionale. Le potentiel inexploité de nos forêts pourrait permettre rapidement d'ajouter plus de 100 emplois à temps complet à ce tableau et augmenter les retombées directes à près de 50M\$. Dans le contexte économique qui prévaut actuellement dans la région, nos politiciens ne peuvent se permettre d'occulter ce potentiel.

Mais quelles sont donc les conditions nécessaires à l'atteinte du plein potentiel économique de la forêt privée régionale? Consolider et accroître les retombées économiques reliées à la forêt privée requiert de mobiliser davantage de bois en provenance des 370 000 hectares de forêts privées de la région appartenant à plus de 7 000 propriétaires forestiers. Cet objectif est réaliste puisque la possibilité de récolte annuelle est en croissance, des programmes gouvernementaux favorisant les investissements sylvicoles sont en place et un réseau de conseillers pour accompagner les propriétaires forestiers est bien déployé.

Mobiliser davantage de bois nécessitera cependant la mise en œuvre de diverses mesures pour atteindre les conditions nécessaires afin de motiver les propriétaires à produire et récolter du bois. Ces principales mesures sont :

1. Favoriser les investissements sylvicoles chez les propriétaires afin d'augmenter la productivité des forêts.
2. Créer une véritable synergie entre les bois des forêts privées et publiques afin de garantir des marchés stables et rentables aux bois issus de la forêt privée.
3. Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers par le biais, entre autres, de la fiscalité du revenu.
4. Favoriser le renouvellement de la main d'œuvre et la relève.
5. Concilier la récolte de bois et la protection de l'environnement par la mise en place de systèmes de certification adaptés à la forêt privée.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera cependant plusieurs modifications aux lois et règlements administrés par différents ministères. Elle sollicitera aussi une stabilité des revenus de l'activité forestière, ce qui signifie des budgets des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées constants et prévisibles, des prix du bois satisfaisants aux vendeurs et acheteurs et des règles de taxation foncières et du revenu favorisant la production forestière. Et bien sûr, plus spécifiquement pour notre région, elle nécessitera de prioriser l'ouverture de marchés stables et rentables pour le feuillu.

La tâche est grande et le défi emballant, non seulement pour tous les propriétaires forestiers, mais pour l'ensemble de notre région.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

INFO CERTIFICATION

Résolu est un chef de file mondial en aménagement forestier durable. Aujourd'hui, Résolu s'est engagé à ce que 100% de son approvisionnement en fibre provienne de sources responsables de manière à réduire son empreinte environnementale.

Toutes les installations de Résolu ont mis en place des systèmes de suivi pour s'assurer que leur approvisionnement en fibre provienne de forêts exploitées légalement et qu'il rencontre les critères en matière de certification forestière.

En 2014, Résolu avait entrepris de certifier son approvisionnement en provenance des producteurs privés avec la norme d'Aménagement forestier SFI 2010-2014. Ce processus a demandé la collaboration du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean. En 2015, une norme distincte d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019 voit le jour. Celle-ci favorise les pratiques de foresterie responsables en s'appuyant sur 56 indicateurs. Une sensibilisation à ces exigences est disponible sur le site du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean.

À titre de fournisseurs de bois chez Résolu, les producteurs doivent appliquer les saines pratiques de gestion et avoir recours aux services de professionnels certifiés en matière d'aménagement forestier et d'exploitation forestière et démontrer que les principes d'aménagement forestier durable sont mis en œuvre.

Afin de s'assurer que ces exigences ont été prises en compte, Résolu, en collaboration avec le Syndicat des producteurs de bois, effectue des visites terrain annuellement. Lors des visites, différents éléments sont évalués tels que : le respect des lois et règlements municipaux, les saines pratiques, la santé sécurité ainsi que des éléments de certification dont la protection de sites forestiers et fauniques exceptionnels, et la conversion des terres à une vocation non forestière.

La certification est un processus volontaire mais essentiel!

Pour plus d'information, visitez notre site internet : www.pfresolu.com/fr/

M. Serge Gosselin, ing.f.

Directeur foresterie Saguenay-Lac-St-Jean | Produits forestiers Résolu



NOUVELLE GRILLE DE TAUX PROVINCIALE

Le rapport Belley sur l'efficacité des mesures en forêt privée comportait plusieurs recommandations. L'une d'elles consistait à élaborer une grille de taux uniforme à l'échelle provinciale pour les 17 agences. Cette recommandation a été retenue et la grille entrera en vigueur au 1^{er} avril 2016 pour la nouvelle saison de travaux sylvicoles. Le but premier de celle-ci est de simplifier l'aspect administratif associé à la gestion des activités admissibles, de leurs normes et de leur taux. En second lieu, elle a pour but d'orienter le programme de mise en valeur vers son objectif premier qui est de générer des retombées économiques en région par la production ligneuse. Certains types de travaux ne sont désormais plus financés par ce programme. Informez-vous auprès de vos conseillers forestiers, ils vous tiendront au courant de l'application des changements et adapteront votre planification en conséquence.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po de longueur de la bille)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Classe de 10 cm (4 po minimum sous écorce)

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger tels sable, fil métallique, clous
Aucun bois de champ avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre

Mistassini : 5,08 m

Girardville : 5,08 m

La Doré : 5,08 m et longueur d'arbre

- Tolérance de + ou - 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange avec le 5,08 m et 5,50 m
- Diamètre maximum de 40 cm sauf pour Mistassini 60 cm
- Identification des billes de + de 40 cm

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en :

9 pieds longueur fixe et 9 pieds laisser-porter

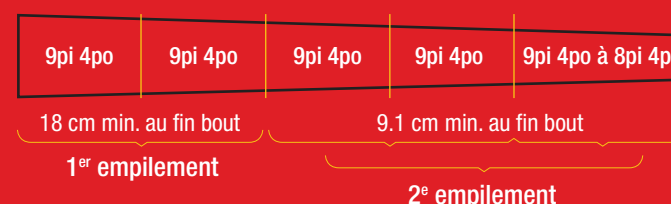
1^{ère} étape (9pi 4po)

- Produire le maximum de 9pi 4po (284 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre
- Le diamètre maximum est de 20po (50 cm)
- **Le diamètre minimum est de 7.2po (18 cm)**
- Empiler les essences séparément

2^{ème} étape (9pi 4po laisser-porter)

- Produire le maximum de 9pi 4po (284 cm) dans la partie inférieure de l'arbre
- Le diamètre minimum est de 4po (9.1 cm sous écorce)
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur de 9pi 4po à 8pi 4po et un diamètre supérieur ou égal à 4po (9.1 cm sous écorce) sera acceptée en mélange avec le 9pi 4po
- **Empiler les essences séparément**
- **Ne pas mélanger avec le GROS 9pi 4po**

Exemple :



MISE EN MARCHÉ 2016

Les producteurs prêts pour un « sprint hivernal »

Tout semble en place pour que les producteurs profitent de l'hiver pour mettre du bois sur le marché. La demande américaine pour le bois d'œuvre est au rendez-vous et plusieurs scieries nous ont confirmé qu'elles recevront du bois d'une façon soutenue encore cette année. Espérons que l'hiver sera encore assez long et froid pour ne pas que les producteurs finissent leur « sprint » dans l'eau.

Résineux

Les livraisons sont en cours chez Produits Forestiers Résolu. Les livraisons ont été plus grandes que prévu en 2015 et le Syndicat a dû conclure une entente pour un volume supplémentaire afin de combler les besoins des producteurs cet hiver. À la demande de P.F. Résolu, la production de 8 pieds doit être remplacée par du 9 pieds 2 pouces. Des négociations sont en cours pour convenir d'une nouvelle entente qui pourrait s'échelonner sur plusieurs années. À suivre!

Du côté d'Arbec à l'Ascension, les livraisons se poursuivront toute l'année. Le volume au contrat pour la saison 2016-17 est de 100 000 m³ solides. Le bois produit en 9 pieds 4 pouces doit être démêlé par grosseur (voir normes). Les producteurs doivent mettre les efforts afin de respecter les critères de qualité exigés par l'acheteur. Les opérations mécanisées doivent produire du 21 pieds.

Également, une entente a été conclue avec le Groupe Lignarex de La Baie. Des livraisons seront étalées du printemps jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, les producteurs qui ont fait des demandes et qui ont reçu leurs contingents peuvent produire dès maintenant. Il est fortement conseillé de contacter les responsables de la mise en marché pour confirmer le début de vos opérations afin de planifier le transport et de vérifier les meilleurs marchés qui sont disponibles.

Feuillu

En 2015, nous avons conclu quelques ententes avec des acheteurs de tremble qui prennent du bois de qualité sciage et du bois pour la pâte. P.F. Résolu a reçu 15 000 m³ solides à son usine de pâte à St-Félicien et devrait recommencer les réceptions l'été prochain (à confirmer). Une nouvelle entente a été conclue avec la scierie TLT de Ste-Monique pour du tremble qualité sciage. Enfin, des livraisons sont possibles toute l'année chez Valibois de St-David de Falardeau.

Un projet de transformation de tremble à des fins de production de charbon actif est en train de prendre forme à Chambord présentement. Espérons que ce projet prometteur se matérialisera.

Pour plus d'information sur les marchés, n'hésitez pas à nous contacter.

Jacques Tremblay

Directeur de la mise en marché

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en :

21 pieds en mode laisser-porter

- Produire le maximum de 20pi 8po (630 cm) en longueur fixe
- La dernière bille de l'arbre doit avoir 12pi 5po et +
- Le diamètre maximum est de 20po (50 cm)
- Le diamètre minimum est de 9 cm
- Empiler les essences séparément
- Mettre les gros bouts du même côté
- Carie de pied inférieure à 50 % du diamètre
- Le bois mort, incendié ou abîmé par les insectes sera refusé

SUIVI DOSSIER TORDEUSE

L'évolution des populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette inquiète de nombreux producteurs. Malgré que cette inquiétude soit justifiée, la peur n'est jamais bonne conseillère quand vient le temps de prendre d'importantes décisions. Il ne faut pas précipiter nos actions; la vigilance et un suivi régulier sont la meilleure attitude à adopter. Nous suivons le dossier de près et nous travaillons à plusieurs niveaux pour faire face à cette situation le plus efficacement possible. D'ailleurs, nous mettrons sur pied un projet pilote d'arrosage en forêt privée pour l'été 2016. Des demandes d'aide ont aussi été envoyées au ministère, entre autres pour aider à la remise en production des superficies.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental